

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**Année 2018
Séance du 12 décembre 2018**

N° 18

**Objet : Participation de
Provence Alpes Agglomération
au PITEM PRO-SOL :
dénomination des délégués**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-huit et le douze du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le cinq du mois de décembre 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : Emmanuelle MARTIN

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BREMOND Danièle, CASA Chantal, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DEORSOLA Jean Paul, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 26), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe (à partir du rapport n° 10), PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etait suppléé :

RONDEAU Daniel a donné pouvoir à KARCHE Jean Pierre

Etaient représentés :

AUBERT Serge a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
AYMES Bernard a donné pouvoir à BLANC Michel
BRUN Patricia a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
CAREL Serge a donné pouvoir à AILHAUD Régine
CHATARD Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia
DOMENGE Eliane a donné pouvoir à VILLARON Bruno
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à COMBE Gérard
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à PAUL Gilles
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 25)
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à SUZOR Pierre
POULEAU Philippe a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle (jusqu'au rapport n° 09)

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre	MAGAUD Marie José
AILLAUD Sylvie	MUNOZ MALDONADO Julien
AUZET Guy	PAYAN Claude
BALIQUE François	REBOUL Childéric
BARTOLINI Bernard	ROCHAT Jacques,
BAUDOU MAUREL Marie Anne	SERRA Victor
BOURJAC Jean Marie	SEVENIER Jean,
DE VALCKENAERE Gilles	THONATTE Lionel
FERAUD Maryline	TONELLI Corinne
GRAVIERE Remy	URQUIZAR Danièle

REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2018

Application agréée E-legalite.com

Monsieur Philip NICOLOSI, rapporteur, expose ce qui suit :

Lors du Conseil communautaire du 5 avril 2018, a été approuvé à l'unanimité la participation de Provence Alpes Agglomération au Pitem Prosol (délibération 24).

Pour rappel, il s'agit du Plan Intégré Thématique (PITEM) « PRO-SOL, Proximité Solidaire: jeunes, femmes, seniors, dans les territoires alpins », qui sera présenté par la Région Piémont, pour un budget global de 7.751.059 € dans le cadre de l'appel à manifestation pour la présentation de candidatures pour la constitution des Plans intégrés thématiques (PITEM) et des Plans intégrés territoriaux (PITER) du Programme de Coopération Transfrontalière Interreg V-A «ALCOTRA» France-Italie 2014-2020.

Le PITEM PRO-SOL comprend 10 partenaires :

Chef de file global : Région piémont (chef de file du projet simple coordination communication et du projet simple proximité)

Partenaires :

- Région Val d'Aoste
- Région Ligurie
- Métropole Nice Côte d'Azur (chef de file du projet simple Femme)
- Conseil départemental 04
- Provence alpes Agglomération (chef de file du projet simple Senior)
- Comité Régional ADMR PACA Corse
- Agence Sanitaire locale Cuneo 1 (ouest de la province de cuneo) (chef de file du projet simple jeune)
- Agence sanitaire locale TORINO 3 (sud-ouest de la province de Turin)
- Confcooperative piemonte (regroupement d'entreprises italiennes)

Le PITEM PRO-SOL (7.751.059 €) est composé de 5 projets simples :

Le projet Coordination Communication (obligatoire dans tous les Pitem) (465 063 €)

Le projet simple Senior (2 000 000 €)

Le projet simple Jeunes (1 819 323 €)

Le projet simple Femmes (1 537 124 €)

Le projet simple Proximité (1 929 549 €)

La synthèse financière concernant Provence Alpes Agglomération est la suivante :

Projets Simples	Projet de Coordination et Communication	Projet Senior	Projet Femmes	Projet jeune	TOTAL PAA
Montant attribué à PAA pour chaque Projet	40 000 €	433 839.48 €	285 000 €	214 000 €	972 839.48 €
Montant FEDER 85 %	34 000 €	368 763.56 €	242 250 €	181 900 €	826 913.56 €
Autofinancement 15 %	6 000 €	65 075.92 €	42 750 €	32 100 €	145 925.92 €

REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20181212-18_12122018

En tant que partenaire, Provence Alpes Agglomération a la possibilité de confier la réalisation de certaines actions à des délégataires selon les conditions définies dans le Document de Mise en Œuvre (DOMO) :

« Un partenaire public peut déléguer tout ou partie de la réalisation d'un projet à un autre organisme public, (cf. § 8.2.2 du DOMO). Contrairement au prestataire de service sélectionné par procédure de marché public, le délégataire est un organisme de droit public qui agit dans le cadre du projet sous la responsabilité du partenaire :

- *le délégataire participe à la mise en oeuvre du projet et a un intérêt direct au résultat final ;*
- *met en œuvre des activités qui ne se situent pas dans le champ concurrentiel. »*

Pour le projet « jeunes » il est proposé comme délégataire le Centre Hospitalier de Digne-les-Bains pour réaliser les actions suivantes :

- **Work Package 3** : Intercepter précocement l'inconfort des préadolescents et adolescents fragiles (19 900 €)
- **Work Package 4** : Favoriser le bien-être des jeunes affectés par troubles du neuro-développement et neuro-musculaires et de leurs familles, en améliorant l'accès aux services innovants de soins et de soutien (149 375 €)

Pour le projet **Femmes**, il est proposé comme délégataire le **Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Digne les Bains (CCAS)** pour réaliser les actions suivantes :

- **Work Package 3**- Améliorer l'accès aux soins (47 205 €)

Il vous est demandé :

- D'approuver la délégation mise en place avec le Centre hospitalier de Digne-les-Bains dans le projet « Jeune ».
- D'approuver la délégation mise en place avec le Centre Communal d'action social de la ville de Digne-les-Bains dans le projet « Femmes ».

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20181212-18_12122018